

COMPTE-RENDU DU BUREAU DIRECTEUR PAR VISIOCONFERENCE DU 18 MAI 2022

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (6)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière; arrivée à 20h15), Dominique BRET (Secrétaire générale), Pierrick MERINO (Secrétaire-adjoint), Rémi BAUDOT (arrivée à 23h10), Nelly DEVILLE

Membre excusé (1)

Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier-adjoint, pouvoir à Valérie BERGER-CAPBERN)

Membre de droit (1)

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI – Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en visioconférence ; Début de la réunion à 20h10.

1. Approbation définitive du CR du BD du 13 avril 2022

Après échanges sur les remarques apportées, le projet de procès-verbal est approuvé par le Bureau directeur à l'unanimité des présents (4 sur 7).

2. Suivi des actions

Pôle Espoir de Fontainebleau

Le Président fait part au Bureau directeur de la réunion tenue le 11 mai dernier. Cette réunion, en présence de la DTN Marie-Violaine PALCAU, du CTR André HERMET, de la Présidente de la Ligue lle de France Dominique BRET, du Président du Comité Départemental de Seine et Marne, de représentants de clubs locaux, de familles et de lui-même avait pour objectif de faire le point sur le devenir à court et plus long terme du pôle.

Après un historique et l'explication de la perte de ce statut en raison de changements au niveau du PPF, la recherche d'une solution alternative afin que les jeunes engagés puissent terminer leur scolarité dans le cadre du double projet, ceci combiné à un départ en retraite du CTR prévu pour avril 2023.

Dans ce sens, la création d'une section d'excellence sportive – le développement de telles structures sur le territoire étant un objectif de la fédération – au lycée Uruguay, confirmée début mai, va permettre le maintien d'horaires aménagés. Toutefois, plusieurs aspects techniques restent à préciser : place pour la CO dans la SES multi-activités, ouverture territoriale (77, Île de France ou plus), moyens humains et financiers, structure support aux entraînements... Une liste des jeunes intéressés pour intégrer la SES, en plus de ceux déjà engagés, a été établie.

En conséquence, la FFCO va prendre contact avec le chef d'établissement et le rectorat pour confirmer l'intérêt de la CO pour la SES et travailler sur la convention (nombre de places, ouverture sur les 3 académies de la région, dotation horaire complémentaire éventuelle...). De plus, à court terme, l'association du pôle va être transformée : une AGE de celle-ci pour acter la modification en convoquant toutes les parties prenantes (FFCO, CNSD, rectorat, établissements scolaires...) avec qui le pôle était en convention est à programmer, les statuts de la nouvelle structure à valider. Pour ce faire, la DTN diffusera les conventions existantes (Honoré d'Urfé, Bourgogne) à titre d'exemple afin d'aider les structures déconcentrées locales et les clubs à se positionner pour accompagner la SES, poursuivre la réflexion au sein de la Ligue sur l'avenir à moyen terme de la structure d'entraînement accompagnant la SES, dans une perspective de professionnalisation.

- Réunion sur les redevances

Valérie BERGER-CAPBERN fait un bref compte-rendu de la réunion à laquelle toutes les ligues ont participé. Celle-ci a permis de clarifier le fonctionnement des redevances liées aux courses, de recaler les différents pass, notamment de rappeler l'utiliser du pass'event sur les courses à étapes régionales (point à préciser dans le règlement intérieur). Un





accord sur les grands principes a été validé : automatisation, fichiers classés et non classés séparés, prise en compte des modalités diverses de fonctionnement.

- O'France 2023

La convention est en cours de finalisation. Les dates sont arrêtées : 29 juillet au 4 août ; le nom de la compétition fixé : O'France 2023 Cerdagne-Capcir. Un appel d'offre pour le travail cartographique conséquent va être lancé auprès des membres associés. Des contacts avec les collectivités locales sont à prendre rapidement. Le site internet pour la compétition va devoir être activé puis géré (Audrey DUQUENNE pour la partie communication ; Nathalie MATTON pour la partie administrative). Le budget prévisionnel présenté reste à affiner.

- FF Randonnée

Une rencontre est prévue le lundi 23 mai 2022.

3. Point sur les finances

L'enveloppe pour le Contrat de Performance reste stable (215000€) ; une enveloppe complémentaire de 17000€ a été accordé au niveau du PSF qui se monte à 290000€. Le travail sur les dossiers, reçus dans les temps, avance.

Le dossier sur la médiatisation a été déposé auprès de l'ANS, celui sur la numérisation mis sur le portail des fédérations.

Le Président informe de la revalorisation des salaires des salariés à la suite de l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai et du jour de télétravail des salariées du siège (le vendredi).

4. Modification des statuts et du règlement intérieur à la suite de la loi de mars 2022

Le webinaire, organisé par le CNOSF avec le médecin de la direction du ministère des Sports, permet d'envisager la manière de définir les autorisations de pratique dans chaque fédération. Au niveau de la FFCO, les médecins Catherine CHALOPIN et Joël POULAIN vont faire des propositions après discussion au sein de la commission médicale, pour permettre au Comité directeur de se positionner fin juin ou fin août, l'objectif étant d'avoir une communication avec la prise de licences en septembre. Une concertation sera à organiser avec les autres fédérations pour connaître leurs règles afin d'envisager un accès à nos compétitions sur la base de leurs licences.

En vue de l'AG élective de 2024, des modifications importantes sont à opérer dans les statuts. Le Président et la Secrétaire générale vont réfléchir aux modalités de mise en œuvre pour en débattre lors de la conférence des Présidents de ligue.

5. Développement Durable : partenariat MAIF

À la suite du diner avec la MAIF, les actions de communication prévues dans le cadre de la convention ont été réalisées : logo sur le site internet, comptes rendus des actions faites en 2021 - des retours concrets seraient bienvenus -. Afin de compenser le flottement sur les actions 2021, la FFCO offre la diffusion par 3 fois d'un clip sport planète à la MAIF, diffusion lors des championnats de France.

Un rendez-vous est programmé fin mai pour évoquer les perspectives 2022-2023

6. Clarifications à propos des règlements du compétitions

- Nombre de coureurs étrangers dans la composition des équipes

Le règlement n'interdit pas d'inscrire une équipe ayant plus de 50% d'étrangers mais celle-ci ne peut pas prétendre au titre et au podium.

Participation de coureurs russes sur les compétitions régionales

Dans la mesure où ces coureurs ne représentent pas leur pays lors de ces compétitions, il n'y a pas lieu de leur interdire la participation sur nos régionales. Par contre, ils ne peuvent pas participer aux championnats de France ni aux championnats de ligue.

- Autorisation de mutation en cours d'année

À la suite de la dissolution de la section CO du club Crapahut au 30 juin, à titre exceptionnel, le Bureau directeur donne un avis favorable préalable pour les mutations, avis qui doit être validé par les Présidents des deux structures.



- Modalités d'inscription des courses au calendrier

À la suite d'un mauvais paramétrage des inscriptions des courses créant problème pour la remontée des résultats (une seule course créée pour le championnat de France de MD pédestre et la course régionale organisée en parallèle), la fédération va créer une course fictive sur le site pour faciliter la mise en ligne des résultats par l'arbitre. De plus, une information sera faite auprès des organisateurs de championnats pour leur rappeler la nécessité de créer 2 courses en raison des redevances différentes.

Par ailleurs, le site devra être modifié afin que les arbitres et délégués puissent consulter le paramétrage des courses.

Montée ou maintien des équipes CFC

La liste des clubs qui peuvent prétendre à une montée ou au maintien va être publiée sous peu avec information directe aux clubs. La liste éditée ne prend pas en compte les experts qui valident leur diplôme en 2022 (point du RC).

7. Plan de féminisation

Pierrick MERINO présente les premières propositions de la commission en vue de modification du Règlement des Compétitions : modification des critères de composition des équipes de CFC pour avoir la parité ; modification des relais Dames du CNE pour tendre vers une similitude avec ceux des Hommes ; réflexion sur l'ordre des courses lors du Relais-Sprint ; harmonisation des temps de courses entre Hommes et Dames ; mise en place d'une garderie sur les courses.

8. Mémento administratif

Un toilettage du mémento administratif, référence de toutes les informations via la LOC, est en cours : suppression de la partie licence et médical, incorporation de l'honorabilité... Celui-ci constitue une aide mais n'est en aucun cas ce qui fait foi.

9. Points divers

À la suite d'une demande sur l'ouverture des formations fédérales au monde professionnel (ETAPS), le Bureau directeur valide : la nécessité d'une prise de licence individuelle ou compétition, la dispense de prérequis (un an de licence), le paiement de la formation en fonction des règles locales.

La fédération ne donnera pas suite à l'appel à coopération internationale, malgré la sollicitation de 2 fédérations africaines, en raison des dossiers prioritaires à gérer.

Le Bureau directeur désigne Dominique BRET comme représentante de la fédération lors de l'Assemblée Générale du CNOSF le lundi 23 mai et Jean-Philippe STEFANINI, Marie-Violaine PALCAU comme représentants lors de la pré-AG en distanciel et de l'AG en présentiel de l'IOF début juillet.

Le Bureau directeur donne un accord de principe, sous réserve de trouver un porteur de projet, pour réactiver la relation avec la Fédération du sport en entreprise et la convention existante, les European Company Sport Games, comprenant 37 activités dont la CO, ayant lieu à Bordeaux en 2023.

La commission Jeunes a établi un cahier des charges pour faire un appel à prestataires pour la constitution de simulations à mettre sur le site fédéral à destination des écoles de CO notamment. Le Bureau directeur donne son aval pour que celui-ci soit adressé à tous les membres associés ainsi qu'aux prestataires Haut Niveau en leur indiquant qu'il faut qu'ils soient membre associé si leur proposition est retenue.

Le Président prendra contact avec l'organisateur du CNE 2023 au regard des inquiétudes liées au budget qu'il a exprimées afin qu'une décision soit prise sous 15 jours entre se retirer, revoir le budget ou cogérer avec la fédération et partager les bénéfices s'il y en a.

L'article sur le stage au Danemark a été bien apprécié. Le Bureau directeur remercie la chargée de communication.

Fin de la réunion à 23h40.

Le Président Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire Générale Dominique BRET



